

Gestion de la sécurité pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS) et le HCR

20 juillet 2025

Points clés

- Comprendre la structure du système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS) dans le pays dans lequel vous êtes affecté(e) : Qui est le responsable désigné ? Y a-t-il des coordonnateurs de secteur (sécurité) ? Y a-t-il du personnel de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) dans ma zone ou y a-t-il un conseiller du HCR chargé de la sécurité sur le terrain du pour me guider ?
- Il est vital que les responsables et l'ensemble du personnel connaissent et comprennent les rôles, responsabilités et obligations en matière de gestion de la sécurité.
- Pour un responsable, être en charge de la sécurité ne se limite pas à assurer la conformité du plan de sécurité aux mesures de gestion des risques de sécurité et à la dernière version des procédures opérationnelles standard (POS). Une bonne gestion de la sécurité implique que la sécurité soit prise en compte dans tous les aspects de la planification des opérations. Le personnel doit comprendre et appliquer régulièrement les bonnes pratiques en matière de sécurité.
- Les politiques de gestion de la sécurité décrivent les responsabilités du personnel ainsi que le soutien mis à sa disposition.
- Quels sont les risques et menaces pour la sécurité dans ma zone ? Des mesures de sécurité appropriées sont-elles en place ?

1. Aperçu

Il est impératif que le HCR et d'autres organismes du système des Nations Unies adoptent une approche coordonnée de la gestion de la sécurité. L'ensemble des organismes, des fonds et des

programmes des Nations Unies font partie intégrante du système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS). L'UNSMS a pour objectif de permettre la réalisation des activités des Nations Unies tout en garantissant la sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel ainsi que la sécurité des locaux et des actifs des Nations Unies. La prise de décisions est décentralisée dans le cadre de paramètres de politiques et met l'accent sur une gestion des risques de sécurité efficace et centrée sur les personnes. Les politiques de l'UNSMS et du HCR définissent les rôles et responsabilités de différents acteurs ainsi que l'interaction et la coordination attendues à tous les niveaux.

Cette section décrit les politiques de l'UNSMS et du HCR en matière de gestion de la sécurité, aborde la manière dont les membres de l'UNSMS sont censés interagir et collaborer, et définit les responsabilités des membres de l'UNSMS, aussi bien pour les responsables que pour les autres membres du personnel.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

Les opérations d'urgence sont souvent liées aux conditions de sécurité (par exemple, un conflit armé entraînant une hausse des déplacements forcés), ce qui représente un défi pour le HCR, qui s'efforce de rester sur place et d'honorer sa mission. Les responsables sont donc tenus de comprendre clairement les principes de l'UNSMS. Conscients des risques, ils peuvent s'attacher à faire le maximum pour les gérer de façon à ce que le HCR soit en mesure de mener à bien ses activités.

Dans les situations d'urgence, la zone dans laquelle une nouvelle représentation ou un nouveau bureau du HCR est établi(e) peut ne pas disposer de structures de gestion de la sécurité ; les responsables du HCR peuvent donc être amenés à assumer des rôles qui leur confèrent des obligations et des responsabilités supplémentaires en matière de gestion de la sécurité. Par conséquent, il est important que les responsables non seulement comprennent les obligations qui leur incombent, mais aussi qu'ils bénéficient du soutien approprié du conseiller du HCR chargé de la sécurité sur le terrain dont ils dépendent, et/ou du personnel de sécurité du DSS. Les responsables, s'ils sont membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de la zone, peuvent en outre se voir assigner le rôle de coordonnateur de secteur (sécurité) ; voir la section 4.

3. Conseils principaux

Logique sous-jacente ou objectif de l'approche ou du système

- La sûreté et la sécurité du personnel, des locaux, des biens et des opérations des Nations Unies incombent au premier chef au gouvernement hôte ([UNSMS, Manuel des politiques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Chapitre II, section A « Cadre de référence », par. 1](#)).
- Les organismes concernés par l'UNSMS sont tenus, en tant qu'employeurs, de renforcer, et, le cas échéant, de compléter les capacités du gouvernement hôte pour qu'il satisfasse à ses obligations lorsque le personnel des Nations Unies opère dans des zones d'insécurité

qui exigent des mesures de réduction des risques qui dépassent celles que le gouvernement hôte peut raisonnablement fournir (UNSMS, Manuel des politiques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Chapitre II, section A, par. 2).

- L'UNSMS reconnaît que, même si des efforts de gestion des risques de sécurité appropriés sont déployés pour ramener ces risques à un niveau acceptable, ses processus et procédures ne peuvent pas éliminer tous les risques de sécurité et, à ce titre, des accidents, y compris des décès, peuvent survenir. L'UNSMS reconnaît en outre le rôle essentiel, le dévouement et le courage de tous les décideurs en matière de sécurité et de l'ensemble du personnel de sécurité local et international dans l'exercice de leurs fonctions. Membre actif de l'UNSMS, le HCR contribue à l'élaboration des politiques et des procédures à l'échelle mondiale et locale, se conforme aux politiques et directives établies, partage des informations et formule des recommandations pour améliorer la gestion de la sécurité dans son ensemble ([HCR, Policy on Security Management \[Politique sur la gestion de la sécurité\], section 4. 1.](#)). Par ailleurs, la direction du HCR, tant au Siège que sur le terrain, adopte et applique une approche de la gestion des risques dans le cadre de laquelle la criticité des programmes et les risques associés pour le personnel sont soigneusement évalués.

Politique, stratégie ou orientation

L'UNSMS dispose d'un ensemble complet de politiques et d'orientations disponibles dans le [Manuel des politiques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies](#) et étayées par le [Manuel des opérations de gestion de la sécurité](#). Les responsables peuvent également accéder à ces politiques sur le [réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies \(UNSMIN\)](#).

Outre le Manuel des politiques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, la [politique du HCR sur la gestion de la sécurité](#) énonce les principes de base pour la sécurité et la sûreté du personnel ainsi que les rôles et responsabilités de toutes les personnes prenant part à la gestion de la sécurité, tant au Siège que sur le terrain, à tous les niveaux, jusqu'au niveau individuel.

Le [cadre de responsabilisation](#) est le principal instrument de l'UNSMS qui définit la structure de gouvernance, les obligations et les responsabilités. Il précise en outre que toutes les organisations doivent mettre en place un système solide et cohérent de gestion de la sécurité, et adhérer aux principes suivants :

- une gestion des risques de sécurité [efficace et centrée sur les personnes](#), qui soutient la diversité et l'inclusion ;
- une prise de décisions décentralisée dans le cadre des paramètres des politiques de l'UNSMS ;
- des décisions fondées sur le concept de risque acceptable ;
- des ressources adéquates et durables afin de gérer les risques de sécurité.

L'UNSMS établit clairement les obligations et responsabilités de l'ensemble des acteurs : Secrétaire général, directeurs exécutifs/directrices exécutives des organismes des Nations Unies,

Responsables désigné(e)s (nommé(e)s par le Secrétaire général), membres de l'équipe de gestion de la sécurité (y compris les Représentants du HCR), professionnels de la sécurité (dont les conseillers du HCR chargés de la sécurité sur le terrain), autres membres du personnel assumant des responsabilités de sécurité et l'ensemble du personnel des Nations Unies.

Le HCR fait partie intégrante de l'UNSMS, et le Haut Commissaire (en sa qualité de directeur exécutif du HCR) est responsable envers le Secrétaire général de la réalisation de l'objectif fixé par l'UNSMS, tout en reconnaissant que le Secrétaire général possède une autorité totale sur la coordination des questions relatives à la sûreté et à la sécurité.

Structure des responsabilités de l'UNSMS

SIÈGE

Secrétaire général

Responsable de la sûreté et de la sécurité générales du personnel, des locaux, des actifs et des opérations de l'UNSMS

Secrétaire général adjoint du DSS

Autorité déléguée par le Secrétaire général pour prendre des décisions exécutives concernant des questions relatives à l'UNSMS, responsable de l'élaboration des politiques et procédures

Directeurs exécutifs des organisations de l'UNSMS

Rendent compte au Secrétaire général de la réalisation des objectifs de l'UNSMS au sein de leur organisation

Administrateurs hors classe responsables de la sécurité ou points focaux pour les questions de sécurité des organisations de l'UNSMS

Coordonnent la réponse de leurs organisations aux questions relatives à l'UNSMS

Groupe exécutif sur la sécurité

Directeurs exécutifs des organisations de l'UNSMS sélectionnées qui soutiennent le Secrétaire général adjoint du DSS, dispensent des conseils et facilitent une prise de décisions rapide

Le directeur du DESS est le point focal désigné par le HCR pour les questions de sécurité, avec le soutien du Service de la sécurité sur le terrain qui fournit aux principaux responsables des conseils, des orientations et une assistance technique.

TERRAIN

ÉQUIPE DE COORDINATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Les membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité soutiennent le responsable désigné (DO). Les représentants nationaux des organisations de l'UNSMS sont membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et soutiennent le DO dans le cadre du mandat en matière de sécurité. D'autres entités peuvent assumer une fonction d'observateurs au sein de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité.

Responsables désignés (DO)

- Le plus haut fonctionnaire des Nations Unies, nommé par le Secrétaire général, pour une zone de responsabilité connue sous le nom de zone désignée (qui équivaut généralement à un pays)
- Responsable des décisions en matière de sécurité dans la zone désignée, conformément au cadre général
- Pour garantir la continuité en l'absence du DO, d'autres DO par intérim peuvent être nommés

Représentants des organisations de l'UNSMS

Responsables de toutes les questions relatives à la sécurité de leur personnel dans le lieu d'affectation

Chefs d'unités militaires/policières

Conseillers principaux/ en chef pour la sécurité ou conseillers pour les questions de sécurité (P/C/SA)

Aident et conseillent le DO et l'équipe de coordination du dispositif de sécurité dans leurs fonctions de sécurité

Points focaux nationaux pour les questions de sécurité d'organisations de l'UNSMS

Peuvent être désignés pour soutenir une organisation sur des questions relatives à l'UNSMS en l'absence de personnel de sécurité dédié

Points focaux nationaux pour les questions de sécurité

Nommés par le DO dans les zones concernées non dotées de P/C/SA

CELLULE DE SÉCURITÉ

Établie dans chaque zone désignée pour collaborer sur tous les aspects de la gestion de la sécurité et les besoins opérationnels

Personnel de sécurité d'organisations de l'UNSMS

Conseille son organisation sur les aspects liés à la sécurité dans sa zone d'affectation et appuie le DO sous la coordination du P/S/CA

ÉQUIPES DE COORDINATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA ZONE

Les membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de la zone soutiennent le coordonnateur de secteur (sécurité). Les recommandations du coordonnateur de secteur (sécurité) et de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de la zone sont soumises à l'approbation du DO, à la suite d'une consultation avec l'équipe de coordination du dispositif de sécurité.

Coordonnateurs de secteur (sécurité)

Coordonnent les mesures relatives à la sécurité pour une zone de sécurité au sein de la zone désignée

Chefs de bureau des organisations de l'UNSMS

Responsables de toutes les questions relatives à la sécurité de leur personnel dans le lieu d'affectation et soutiennent le coordonnateur de secteur (sécurité)

Conseillers chargés de la sécurité de la zone

Rendent compte au P/C/SA, conseillent le coordonnateur de secteur (sécurité)/l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de la zone sur les questions relatives à l'UNSMS

CELLULE DE SÉCURITÉ DE LA ZONE

Établie dans chaque zone de sécurité

Personnel de sécurité d'organisations de l'UNSMS

Conseille son organisation sur les aspects liés à la sécurité dans sa zone d'affectation

Commandants en tenue des missions de consolidation de la paix des Nations Unies

Dans tous les pays (ou zones spécifiques) dans lesquels l'Organisation des Nations Unies est présente, le fonctionnaire des Nations Unies du rang le plus élevé est généralement nommé par le Secrétaire général à la fonction de **Responsable désigné (DO)** pour toutes les questions ayant trait à la sécurité, et accrédité en cette qualité auprès du gouvernement hôte. Le **Représentant du HCR** peut parfois être nommé DO ou DO par intérim. Le DO est tenu de garantir la réalisation des objectifs de

l'UNSMS. Le Secrétaire général délègue au DO le pouvoir de prendre des décisions ou de formuler des recommandations à l'attention du Secrétaire général adjoint du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS), conformément aux politiques de l'UNSMS.

Les **Représentants du HCR** sont membres des équipes de coordination du dispositif de sécurité qui soutiennent le DO dans chaque pays. Ils sont tenus de s'assurer de la conformité de l'environnement de travail aux mesures de gestion des risques de sécurité et à l'acceptabilité du niveau des risques auxquels est exposé le personnel du HCR.

Aperçu général des responsabilités des Représentants du HCR

**HCR**L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

EN TANT QUE REPRÉSENTANT DU HCR¹ : Quelles sont mes responsabilités ?

Connaître les éléments de base	Se familiariser avec les documents d'orientation clés ² • Effectuer toutes les formations obligatoires ³ • Demander des conseils supplémentaires si nécessaire (voir ci-dessous)
Planifier la sécurité	Identifier les risques pour le personnel dès le début de la planification • Tenir compte de leur impact sur les programmes • Impliquer le conseiller chargé de la sécurité sur le terrain, si un tel poste est assigné
Prévoir le budget consacré à la sécurité	S'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles pour toutes les mesures requises par le processus de gestion des risques de sécurité ⁴
Participer à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité	S'impliquer et s'assurer que des décisions sont prises sur la base de processus viables de gestion des risques • Représenter le HCR et veiller à ce que les besoins de l'UNSMS soient satisfaits • La participation ne doit jamais être déléguée, sauf en cas d'absence
Évaluer la criticité des programmes	Participer activement aux exercices sur la criticité des programmes, si de tels exercices sont menés dans le pays ⁵ • S'assurer que les résultats sont reflétés dans les décisions de recrutement et d'autres décisions liées aux risques
Garantir un niveau de risque acceptable	En tant que Représentant, il vous incombe de prendre les décisions que vous jugez nécessaires pour sauver des vies • Le niveau de risque doit être acceptable pour l'ensemble des membres du personnel, quel que soit le type de leur contrat • Les mesures doivent tenir compte du genre et inclure les personnes handicapées • Les décisions de transfert de personnel doivent être prises en consultation avec le responsable désigné et le bureau régional
Communiquer les informations sur la sécurité	Signaler les incidents graves et d'autres informations critiques en matière de sécurité au responsable désigné et aux hauts responsables du HCR (le bureau régional et le Siège du HCR, le cas échéant) • Confirmer que votre conseiller chargé de la sécurité sur le terrain applique la même approche et qu'il assure un suivi par des mises à jour régulières • Identifier et demander tout soutien supplémentaire nécessaire pour gérer l'incident
Garantir le devoir de protection	En tant que Représentant, votre responsabilité en matière de sécurité envers le personnel relève d'un devoir de précaution élargi à l'égard des membres du personnel, qui englobe leur bien-être médical et psychosocial • Cela inclut le soutien après un incident qui est centré sur la victime et qui tient compte du genre ainsi que de l'environnement et de la culture locale
Montrer l'exemple	En surveillant étroitement votre propre observation et respect des règles et procédures de sécurité • En récompensant les comportements respectueux de la sécurité • En ne prenant jamais vous-même ou en ne demandant jamais à d'autres de prendre des risques inutiles ou inacceptables
Façonner une solide culture de sécurité	Auprès de votre conseiller chargé de la sécurité sur le terrain, si un tel poste est assigné • Auprès du coordonnateur principal en matière de sécurité sur le terrain à l'échelle régionale • Auprès du conseiller du DSS chargé de la sécurité Auprès du Service de la sécurité sur le terrain

Pour plus d'informations

Service de sécurité sur le terrain à Genève : HQFSSOPS@unhcr.org

Page Intranet du Service de la sécurité sur le terrain : <https://intranet.unhcr.org> > Operations and

Protection [Opérations et protection] > Field Security Service [Service de la sécurité sur le terrain]

Site Internet de l'UNSMIN : <https://unsmmin.dss.un.org>*Votre conseiller chargé de la sécurité sur le terrain dans le pays, le coordonnateur principal en matière de sécurité sur le terrain au bureau, ou le responsable de la sécurité du DSS dans le pays*

¹ Ou Chef de mission/Chef du bureau national. Dans ce dernier cas, si un représentant régional est assigné, les responsabilités doivent être clarifiées conjointement en concertation avec le Responsable désigné et le directeur du bureau.

² Sont inclus le Manuel des politiques de sécurité de l'UNSMS, en particulier le cadre de responsabilisation, et la politique sur la gestion de la sécurité (UNHCR/HCP/2020/3).

³ Y compris la formation BSAFE, la formation à destination de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et sur les mesures de gestion des risques de sécurité, la formation SSAFE (si requise au titre des dites mesures), et la formation sur le programme d'apprentissage en matière de sécurité (si le pays comporte des zones présentant des risques élevés ou très élevés).

⁴ Cela s'applique aux mesures de gestion des risques de sécurité révisées par l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de votre zone et à toute mesure requise propre à l'organisation.

⁵ L'évaluation de la criticité des programmes est obligatoire dans les pays qui comportent des zones présentant des risques élevés ou très élevés, et peut être demandée dans d'autres pays. Le coordonnateur résident est responsable de la réalisation d'exercices sur la criticité des programmes au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.

Les **coordonnateurs de secteur (sécurité)**, nommés par le DO, doivent lui rendre compte de leurs activités en matière de sécurité. Un directeur de bureau du HCR peut être nommé au poste de coordonnateur de secteur (sécurité) ou coordonnateur de secteur (sécurité) par intérim.

Les **directeurs de bureaux auxiliaires et de bureaux de terrain du HCR** doivent activement s'impliquer dans les activités des équipes locales de coordination du dispositif de sécurité de la zone. Les responsabilités et obligations du directeur d'un bureau auxiliaire ou d'un bureau de terrain sont semblables à celles du Représentant de pays. Comme ce dernier, il doit notamment s'assurer que des mesures de sécurité appropriées sont en place et veiller au respect des politiques, directives et procédures.

Aperçu général des responsabilités des directeurs de bureau du HCR

**HCR**L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

EN TANT QUE CHEF DE BUREAU DU HCR¹ : Quelles sont mes responsabilités ?

Connaître les éléments de base

Se familiariser avec les documents d'orientation clés² • Effectuer toutes les formations obligatoires³ • Demander des conseils supplémentaires si nécessaire (voir ci-dessous)

Intégrer la sécurité dans la planification

Identifier et évaluer les risques pour le personnel dès le début de la planification • Tenir compte de leur impact sur les programmes • Impliquer le conseiller chargé de la sécurité sur le terrain, si un tel poste est assigné

Participer à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité de la zone

S'impliquer et s'assurer que des mesures et des décisions appropriées en matière de sécurité sont prises dans la zone • Représenter le HCR et veiller à ce que les besoins de l'UNSMS soient satisfaits • Le cas échéant, se préparer à assumer le rôle de coordonnateur de secteur (sécurité)

Prévoir le budget consacré à la sécurité

S'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles pour toutes les mesures requises par le processus de gestion des risques de sécurité⁴

Garantir un niveau de risque acceptable

En tant que chef de bureau, il vous incombe de prendre les décisions que vous jugez nécessaires pour sauver des vies • Veiller à ce que les risques soient acceptables pour l'ensemble des membres du personnel, quel que soit leur type de contrat • Les mesures doivent tenir compte du genre et inclure les personnes handicapées

Communiquer les informations sur la sécurité

Signaler les incidents graves et d'autres informations critiques en matière de sécurité au représentant et aux professionnels de la sécurité (HCR et DSS)

Garantir le devoir de protection

En tant que chef de bureau, votre responsabilité en matière de sécurité envers le personnel relève d'un devoir de précaution élargi à l'égard des membres du personnel, qui englobe leur bien-être médical et psychosocial • Cela inclut le soutien après un incident qui est centré sur la victime et qui tient compte du genre ainsi que de l'environnement et de la culture locale

Montrer l'exemple

En surveillant étroitement votre propre observation et respect des règles et procédures de sécurité • En récompensant les comportements respectueux de la sécurité • En ne prenant jamais vous-même ou en ne demandant jamais à d'autres de prendre des risques inutiles ou inacceptables • En façonnant une solide culture de sécurité

Demander des conseils supplémentaires

Auprès de votre conseiller chargé de la sécurité sur le terrain, si un tel poste est assigné • Auprès du coordonnateur principal en matière de sécurité sur le terrain à l'échelle régionale • Auprès du conseiller du DSS chargé de la sécurité • Auprès du Service de la sécurité sur le terrain

Pour plus d'informations

Service de sécurité sur le terrain à Genève : HQFSSOPS@unhcr.org

Page Intranet du Service de la sécurité sur le terrain : <https://intranet.unhcr.org> > Operations and Protection [Opérations et protection] > Field Security Service [Service de la sécurité sur le terrain]

Site Internet de l'UNSMIN : <https://unsmmin.dss.un.org>

Votre conseiller chargé de la sécurité sur le terrain dans le pays, le coordonnateur principal en matière de sécurité sur le terrain au bureau, ou le responsable de la sécurité du DSS dans le pays

¹ Y compris le directeur du bureau auxiliaire, sur le terrain ou satellite.

² Sont inclus le *Manuel des politiques de sécurité de l'UNSMS*, en particulier le cadre de responsabilisation, et la politique sur la gestion de la sécurité (UNHCR/HCP/2020/3).

³ Y compris la formation BSAFE, la formation à destination de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et sur les mesures de gestion des risques de sécurité, la formation SSAFE (si requise au titre des dites mesures), et la formation sur le programme d'apprentissage en matière de sécurité (si le pays comporte des zones présentant des risques élevés ou très élevés).

⁴ Cela s'applique aux mesures de gestion des risques de sécurité de votre zone et à toute mesure requise propre à l'organisation.

Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS) déploie des membres du personnel de sécurité pour soutenir le DO. Ils sont généralement dénommés conseillers en chef pour la sécurité et conseillers pour les questions de sécurité. Ils rendent compte au DO et conserve une ligne de communication technique avec le DSS, tant dans la capitale que sur le terrain. Les professionnels du DSS agissent en qualité de conseillers principaux auprès des DO et des équipes de coordination du dispositif de sécurité ; ils les conseillent sur tous les aspects de la gestion de la sécurité et de la préparation aux crises sur leurs lieux d'affectation respectifs et en ce qui concerne l'application des décisions en matière de sécurité. Leurs rôles sont décrits en détail dans le [cadre de responsabilisation de l'UNSMS](#).

Les conseillers chargés de la sécurité sur le terrain, nommés par le HCR, ont pour responsabilité de conseiller et de soutenir la direction et le personnel sur tous les aspects de la sécurité, de la gestion des risques et de la préparation aux crises.

Aperçu général des responsabilités du conseiller du HCR chargé de la sécurité sur le terrain

**HCR**L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

EN TANT QUE CONSEILLER CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN¹ : Quelles sont mes responsabilités ?

Connaître les éléments de base	Se familiariser avec les documents d'orientation clés du HCR et de l'UNSMS ² • Effectuer toutes les formations obligatoires sur la sécurité ³ • Savoir à qui et où s'adresser pour obtenir des conseils techniques ⁴
Connaître votre équipe opérationnelle	Connaître les populations relevant de la compétence du HCR et comprendre les objectifs de votre responsable en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes Comprendre le contexte opérationnel • Établir de bonnes relations de travail avec vos collègues chargés de la protection et sur le terrain • Se familiariser avec les facteurs politiques, économiques et sociaux qui peuvent avoir un effet sur les risques • Nouer des relations de travail avec d'autres acteurs de la sécurité dans la zone
Évaluer les risques	Repérer les menaces et les risques, et les évaluer à l'aide de la méthodologie de gestion des risques de sécurité • Analyser l'impact des activités prévues sur les menaces et les risques • Tenir compte de la façon dont les risques peuvent varier selon les différents profils composant votre équipe
Conseiller et soutenir le responsable	Conseiller le responsable sur les menaces et les risques, et aider à intégrer ces conseils dans la planification des opérations • Recommander des mesures réalisables liées aux menaces et adaptées à l'environnement • Les mesures doivent en outre tenir compte du genre et inclure les personnes handicapées • Aider à la mise en œuvre des mesures et surveiller leur efficacité
Se coordonner avec le DSS	Indiquer au DSS les exigences du HCR afin que le personnel de sécurité des Nations Unies soutienne les besoins de l'organisation • Participer activement à la cellule de sécurité • Contribuer à l'amélioration des processus de sécurité à l'échelle du système • Veiller à améliorer la compréhension et le respect des exigences de l'UNSMS • Soutenir la planification de la sécurité et la gestion des incidents critiques
Se coordonner avec d'autres partenaires	Travailler avec les interlocuteurs du gouvernement pour coordonner l'appui à la sécurité • Soutenir les partenaires opérationnels dans le cadre de la stratégie « Sauvons des vies ensemble »
Tenir compte des personnes relevant de la compétence du HCR	Se coordonner étroitement avec différentes fonctions, dont celle de la protection • Appliquer vos capacités d'analyse et vos connaissances spécialisées pour améliorer la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR
Rendre compte des informations sur la sécurité	Signaler les incidents graves et d'autres informations critiques en matière de sécurité au responsable et au professionnel principal de la sécurité du HCR le plus haut placé • Signaler immédiatement toute situation qui pourrait exposer le personnel à un risque inacceptable • S'assurer que les informations sensibles sont conservées en toute sécurité et ne sont transmises qu'aux personnes qui ont besoin de les connaître
Promouvoir une culture de sécurité	Se tenir à la disposition des membres du personnel, les aider à comprendre les menaces dans la zone et comment y répondre • Organiser des formations sur la sécurité, ainsi que des séances d'information et de conseil • Encourager et surveiller le respect des politiques de sécurité • Montrer l'exemple en respectant les politiques et en démontrant un comportement et une conduite professionnels • Un conseiller chargé de la sécurité sur le terrain du HCR ne doit jamais porter des armes à feu dans le lieu d'affectation
Promouvoir le devoir de protection	Rappeler que la sécurité relève d'un devoir de précaution élargi à l'égard des membres du personnel, qui englobe leur bien-être médical et psychosocial • Cela inclut le soutien après un incident qui est centré sur la victime et qui tient compte du genre ainsi que de l'environnement et de la culture locale ⁵
Pour plus d'informations	Service de sécurité sur le terrain à Genève : HQFSSOPS@unhcr.org Page Intranet du Service de la sécurité sur le terrain : https://intranet.unhcr.org > Operations and Protection [Opérations et protection] > Field Security Service [Service de la sécurité sur le terrain] Site Internet de l'UNSMIN : https://unsmmin.dss.un.org <i>Votre conseiller chargé de la sécurité sur le terrain dans le pays, le coordonnateur principal en matière de sécurité sur le terrain au bureau, ou le responsable de la sécurité du DSS dans le pays</i>

¹ Le titre « conseiller chargé de la sécurité sur le terrain » est utilisé ici de manière à inclure le personnel recruté sur le plan local et international. Les conseillers en matière de sécurité sur le terrain comprennent les coordonnateurs principaux en matière de sécurité sur le terrain (P5), les responsables principaux de la sécurité sur le terrain (P4), les responsables de la sécurité sur le terrain (P3), les agents de sécurité adjoints et auxiliaires (NOA/NOB), les agents de sécurité auxiliaires principaux (G7), les agents de sécurité auxiliaires (G6), les assistants à la sécurité principaux (G5) et les assistants à la sécurité (G4).

² Sont inclus le *Manuel des politiques de sécurité de l'UNSMS* et la politique sur la gestion de la sécurité (UNHCR/HCP/2020/3).

³ Pour le personnel de sécurité international, ceci inclut le Programme d'accréditation en matière de sécurité (Security Certification Program ou SCP) ainsi que les autres formations obligatoires sur la sécurité pour le personnel déployé dans la zone.

⁴ Généralement, cela commence par le professionnel de la sécurité de rang supérieur dans la chaîne des fonctions (ligne verte), et inclut le coordonnateur principal en matière de sécurité sur le terrain au sein du bureau régional, et le Service de la sécurité sur le terrain au Siège. Des ressources supplémentaires sont disponibles sur la page Intranet du Service de la sécurité sur le terrain et le site Internet de l'UNSMS.

⁵ Voir la politique du HCR relative à l'approche centrée sur la victime pour la réponse aux inconduites sexuelles (UNHCR/HCP/2020/04) et le *Manuel des politiques de sécurité de l'UNSMS*, chapitre 4, section L « Considérations de genre dans la gestion de la sécurité ».

Les membres du personnel du HCR sont également tenus de respecter les politiques, lignes directrices, directives, plans et procédures en matière de sécurité qui s'appliquent à leur lieu d'affectation et zone, et de s'y conformer. Ce point est également souligné dans le [cadre de responsabilisation de l'UNSMS](#) et dans la [politique du HCR sur la gestion de la sécurité](#).

Aperçu général des responsabilités des membres du personnel du HCR

**HCR**L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

EN TANT QUE MEMBRE DU PERSONNEL DU HCR¹ :

Quelles sont mes responsabilités ?

Effectuer les formations requises

Sont inclus le module d'apprentissage en ligne de la formation BSAFE, la formation sur la sécurité et la sûreté en mission (Safe and Security Approaches to Field Environments [SSAFE]) si nécessaire, et, potentiellement d'autres formations selon votre lieu d'affectation ou vos fonctions • Bénéficier d'une séance d'information sur la sécurité lors de votre arrivée dans un nouveau lieu d'affectation • Prendre part à d'autres séances d'information ou exercices si nécessaire

Obtenir une habilitation relative à la sécurité par le biais du système de traitement des demandes d'autorisation de voyage (TRIP) avant tout déplacement

Veiller à ce que votre voyage soit approuvé, et que vous soyez pris en compte et puissiez obtenir des informations et des conseils en cas d'urgence • L'habilitation relative à la sécurité par le biais du système TRIP est obligatoire pour tous les voyages officiels et recommandée pour les déplacements personnels • Rendez-vous sur <https://dss.un.org/>

S'informer

Se documenter sur le lieu d'affectation ou la zone de mission avant le départ • Bénéficier d'une séance d'information sur la sécurité avant votre départ pour la mission ou lors de votre arrivée dans le lieu d'affectation • Savoir à quoi s'attendre à l'arrivée, y compris les dispositions prises pour le voyage et les hébergements • Poser et clarifier toute question que vous avez

Connaître et respecter les règles et procédures

Connaître toutes les mesures et procédures en place, y compris les exigences concernant le port d'équipements de protection individuelle, la vérification des moyens de communication, entre autres • Connaître toutes les restrictions en place, telles que les zones à éviter et les couvre-feux • Demander des conseils sur la sécurité résidentielle • Respecter strictement toutes les règles et procédures

Connaître vos interlocuteurs en matière de sécurité

Comprendre le fonctionnement de votre système de notification de sécurité • Identifier le conseiller chargé de la sécurité sur le terrain du HCR (si un tel poste est assigné) et le responsable de la sécurité du DSS • Savoir comment les joindre rapidement en cas d'urgence

Rendre compte des informations sur la sécurité

Communiquer rapidement à votre conseiller chargé de la sécurité sur le terrain et à votre superviseur toute information susceptible d'affecter la sécurité • Réagir rapidement en indiquant votre situation lorsque l'on vous contacte après un incident

Renforcer la sécurité par votre comportement personnel

Comprendre les normes culturelles et adapter votre comportement individuel en conséquence • Agir de manière à favoriser un climat de confiance et de bonne volonté • Éviter les actions qui pourraient nuire à l'acceptation de la communauté ou remettre en question le caractère neutre et humanitaire du HCR • Ne jamais prendre soi-même ou ne jamais demander à d'autres de prendre des risques inutiles ou inacceptables

Pour plus d'informations

Service de sécurité sur le terrain à Genève : HQFSSOPS@unhcr.org

Page Intranet du Service de la sécurité sur le terrain : <https://intranet.unhcr.org> > Operations and Protection [Opérations et protection] > Field Security Service [Service de la sécurité sur le terrain]

Site Internet de l'UNSMIN : <https://unsmindss.un.org>

Votre conseiller chargé de la sécurité sur le terrain dans le pays, le coordonnateur principal en matière de sécurité sur le terrain au bureau, ou le responsable de la sécurité du DSS dans le pays

¹ L'appellation « membre du personnel » comprend le personnel, les volontaires des Nations Unies, les consultants, les sous-traitants individuels, les stagiaires, et les experts en mission lorsqu'ils sont effectivement employés par l'organisation.

Les collègues doivent également comprendre les droits dont ils bénéficient en vertu de l'UNSMS

et de la [politique du HCR sur la gestion de la sécurité](#). Ces droits comprennent le droit à recevoir des informations sur la situation de sécurité dans la zone dans laquelle ils travaillent, et le droit, dans les situations extrêmes, de refuser des instructions qui enfreignent les politiques et les règlements ou qui, d'une autre manière, entraînent une exposition à un risque inacceptable.

La [politique sur l'applicabilité de l'UNSMS](#) détermine qui est inclus dans l'UNSMS.

Les politiques du HCR relatives aux ressources humaines fournissent des informations supplémentaires sur l'appui au personnel associé et aux stagiaires et sur différentes considérations les concernant.

4. Apprentissage et pratiques de terrain

[Module de formation BSAFE](#)

[Vidéo sur l'introduction à l'UNSMS](#)

5. Liens

[Manuel des politiques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nati... Politique du HCR sur la gestion de la sécurité \(accessible uniquement au person... Responsabilités en matière de gestion de la sécurité au sein du HCR \(Annexe A d...](#)

6. Contacts principaux

Conseillers chargés de la sécurité sur le terrain, déployés sur le terrain ou en poste dans les bureaux régionaux

Au Siège, Service de la sécurité sur le terrain du HCR, Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS).